

INTERVENTION DE JEAN-YVES LE DRIAN  
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE  
Session 23-24 juin 2011

Cher-e-s Collègues,

En ouverture d'une session importante dont l'élément central porte sur la « nouvelle alliance agricole » que nous aurons largement l'occasion de débattre, je voudrais centrer mon propos introductif sur une échéance de calendrier essentielle pour notre devenir commun : l'annonce, mercredi 29 juin, par la Commission Européenne, du cadre financier de l'Union pour la période 2014-2020. Tous les 7 ans, la révision des perspectives financières constitue le moment stratégique de l'avenir de l'Union, des choix qui seront faits se décideront l'ampleur des politiques futures et leur traduction législative et réglementaire : il en sera ainsi de la politique de cohésion (pour aller vite : FEDER et FSE), de la politique agricole commune, de la politique commune des pêches, mais aussi de la politique des transports et de la recherche. On voit bien l'impact de ces décisions sur notre région. Je vous rappelle que, dans la période actuelle 2007-2013, la politique de cohésion, c'est, pour la Bretagne, 300 millions de FEDER qui financent entre autres le ferroviaire Rennes-Brest /Rennes-Quimper, c'est près de 185 millions de FSE pour les mesures liées à l'emploi et à la formation, je vous rappelle aussi que, dans la période actuelle, la politique agricole commune, c'est, pour la Bretagne, plus de 600 millions d'euros par an pour le premier et le second pilier, même si, par actif agricole, nous sommes la dernière des régions de France.

Certes le 29 juin, il ne s'agira que d'une plateforme de base, mais elle déterminera l'essentiel : les montants, leur répartition et la méthode. Ensuite, les propositions législatives s'égrèneront très rapidement : la pêche en juillet, la PAC, les transports et la recherche dès la rentrée. Parallèlement, le débat s'ouvrira au Conseil Européen, au Parlement Européen, au Comité des Régions pour aboutir à une décision formelle dans 18 mois. Ainsi, nous allons rentrer dans une période de turbulences où chacun va devoir défendre ses intérêts mais aussi la vision qu'il se fait de l'Europe. Ce processus se déroulera dans un contexte nouveau et singulier. D'abord parce que l'Europe est en crise -cela n'aura échappé à personne-. Elle est en crise économique, car elle ne s'est pas encore rétablie à la suite de la crise financière mondiale. Elle est en crise budgétaire, car les Etats doivent supporter les conséquences des mesures de sauvetage du secteur financier, mais aussi de leurs propres erreurs de gestion. Elle est surtout en crise politique, car, en ces temps agités, la tentation du repli national l'emporte sur la vision à long terme et l'esprit de solidarité. Elle est en panne de projet et de dessein, même si la stratégie Europe 2020, qui succède à la stratégie de Lisbonne -qui malheureusement a échoué-, veut tracer une perspective autour d'une croissance durable, inclusive et intelligente et veut mobiliser les acteurs autour de ce projet - et nous en serons- ; il est à craindre que du côté des Etats membres, nous soyons dans une logique d'une Europe minimum. Mais le contexte sera nouveau car cette révision du cadre financier est la première après l'adoption du Traité de Lisbonne, en conséquence, la co-décision s'impose sur tous les sujets qui viennent d'être

évoqués et donc le Parlement européen aura, dans les mois qui viennent, un rôle essentiel.

A ce moment crucial de l'agenda européen et après avoir rencontré, les jours derniers, le Président BARROSO et plusieurs commissaires européens, je tiens à vous informer des questions les plus sensibles sans préjuger du contenu de la plateforme du 29 juin.

Tout d'abord, la question du montant global du budget. Avouons, en premier lieu, sa modestie : 141 milliards d'euros en 2011, soit 1,08 % du PIB européen. Quand on sait que le budget de la région Bretagne est de moins d'1,2 milliard, qu'il y a 270 régions en Europe et que nous sommes une région à budget faible..., on mesure le niveau d'intégration européen ! Pour comparaison extrême, le budget fédéral américain représente un peu plus de 20 % du PIB fédéral (3456 milliards). Mais pour certains, c'est trop ! Plusieurs Chefs d'Etat ou de gouvernement, essentiellement la Grande Bretagne, l'Allemagne et la France, ont demandé officiellement d'en rester à 1 % maximum, ce qui signifierait de fait une diminution en raison de l'élargissement récent et de l'élargissement à venir. Dans cette hypothèse, il faudrait diminuer la PAC et (ou) la Politique de Cohésion. Cette intransigeance est en grande partie due au fait que les contributions directes nationales au budget de l'Union, qui étaient de 30 % il y a 30 ans, atteignent presque 90 % aujourd'hui en raison de l'effondrement des droits de douanes et des droits agricoles. Ainsi le budget de l'Union pèse directement sur les budgets nationaux et amène le concept de juste retour opposant contributeurs nets et bénéficiaires nets. Une telle logique aboutit inexorablement à la paralysie, chacun privilégiant ce qui le sert le mieux... et du coup, on oppose PAC et Politique de Cohésion car il faudra rogner ! L'intérêt de la Bretagne et de beaucoup de régions d'Europe réside dans la mise en œuvre de ressources propres soit par la taxation des mouvements financiers, soit par une taxation écologique, soit les deux, ce qui permettrait une véritable autonomie européenne sans toucher à la souveraineté budgétaire des Etats. Le Parlement Européen vient de s'engager dans cette voie en proposant une augmentation de 5 % du cadre financier adossée aux ressources propres. Le débat va être rude. En tout cas, le premier sujet est là : une enveloppe constante sans nouvelle ressource signifie une régression financière et politique... et pour la Bretagne, une réduction soit des crédits PAC, soit des crédits de la cohésion et plus vraisemblablement les deux !

Le deuxième sujet concerne la politique de cohésion. La nouveauté, c'est l'article 174 du Traité de Lisbonne qui fait de la cohésion territoriale un des objectifs fondamentaux de l'Union. Il y a en quelque sorte une obligation d'agir. L'autre nouveauté, c'est qu'il y a plus de régions. La troisième, c'est qu'il risque d'y avoir moins d'argent. A partir de là, la tentation est grande de de ne soutenir que les régions en difficulté : c'est-à-dire faire de l'assistance plutôt que du développement. Dans une telle hypothèse, la Bretagne serait évidemment exclue. Nous considérons que même si l'application du principe de solidarité conduit à une concentration prioritaire des financements sur les régions les plus en retard, l'application du Traité induit une politique de cohésion pour toutes les régions européennes. Nous avons une autre préoccupation autour de ce que l'on appelle la conditionnalité macro-économique : pour obliger les Etats membres à s'engager dans la rigueur du Pacte de Stabilité renforcée, des sanctions financières

pourraient être imputées sur les dotations régionales. Cette disposition serait parfaitement inacceptable : les régions ne sauraient être tenues responsables pour les déficits budgétaires dépendant de la responsabilité des Etats. Mais cette affaire n'est pas tranchée ! Par contre, il nous faudra répondre favorablement à la demande de concentration thématique qui aboutira à ne privilégier par région que deux ou trois axes éligibles : il s'agira là d'une vraie conditionnalité régionale et on imagine volontiers qu'en Bretagne, le numérique et l'innovation-recherche seront au centre de nos discussions. J'ajoute qu'au niveau français, il nous faudra obtenir une meilleure lisibilité du Fonds Social Européen qui se cache souvent derrière l'intervention de l'Etat alors que c'est un lien majeur entre l'Europe et les citoyens puisqu'il s'agit d'emploi et de formation. Enfin, je souhaite que la nouvelle génération des fonds de la politique de cohésion soit gérée par les régions comme dans tous les autres pays européens : cette responsabilité nous est attribuée au compte-gouttes sauf pour l'Alsace qui gère directement -qui le fait bien- et on se demande pourquoi elle est la seule à pouvoir le faire.

Le troisième sujet concerne la politique des transports et en particulier, la révision du Réseau Trans Européen des Transports qui interviendra à la fin de l'année dans le paquet législatif que je vous ai indiqué. On croit savoir que la Commission va proposer la mise en place d'un fonds nouveau dédié aux infrastructures. Si c'est confirmé le 29 juin, ce fonds devrait financer des investissements de cohérence dans les réseaux de transports en y incluant aussi les autoroutes de la mer. A priori, cette hypothèse devrait plutôt nous réjouir : ces investissements lourds sont porteurs de développement futurs avec un fort effet de levier à long terme. Mais quand on sait que le fonds infrastructure pourrait être alimenté par un transfert de crédits venant de la politique régionale, il y a de quoi nourrir des inquiétudes. En outre, quand on lit que la priorité sera donnée aux « corridors multimodaux du réseau central », on peut craindre que les crédits ne soient concentrés dans les zones qui sont déjà les plus favorisées et ce n'est pas une bonne nouvelle pour l'avenir de la cohésion européenne. Un exemple pour illustrer nos craintes : celui du réseau central des ports maritimes envisagé aujourd'hui dans les hypothèses : seuls les ports dépassant 1 % du trafic européen seraient concernés soit 40 ports en Europe : 11 d'entre eux seraient concentrés dans un petit triangle Porthmouth-Rouen-Amsterdam... et aucun port dans la Bretagne administrative, seul Saint-Nazaire serait éligible.

Le quatrième sujet concerne la politique commune des pêches sur laquelle l'Assemblée régionale a déjà donné un avis récemment. Si les indications que nous avons se traduisent en propositions législatives, c'est un véritable avis de tempête sur la pêche bretonne qu'il faut déclarer aujourd'hui. Ainsi, il serait proposé un système de quotas transférables : autrement dit, un système d'échanges marchands des droits de pêche qui pourraient être vendus au plus offrant. Il s'agit ni plus ni moins d'un projet de financiarisation de la pêche et on a vu ce que cela donnait dans d'autres secteurs. Pour nous, les ressources halieutiques sont un bien commun qui doit rester sous gestion publique. Par ailleurs, certaines pratiques de pêche considérées comme néfastes par nature pour la bonne gestion de la ressource pourraient être interdites comme la pêche de grands fonds, voire même le chalut. Dans la même logique, le principe du « zéro rejet » pourrait être entériné : ce qui signifie que l'intégralité des prises de pêche, y compris les espèces non valorisables, devraient être gardées à bord, débarquées

et transformées en farine pour les prises non commercialisables. J'ajoute que l'évolution du Fonds Européen pour la Pêche (le FEP) ne permettrait même plus la modernisation des navires : alors que l'on sait que la sécurité et que l'éco-navigation passent par de nouveaux équipements et par des bateaux plus sélectifs et plus économes. Cette vision n'est pas la nôtre : la mise à la casse des bateaux et le découragement des pêcheurs ne sont pas une politique ! Nous estimons, au contraire, que la nouvelle politique commune des pêches devrait plutôt encourager les pratiques vertueuses dans un souci de développement durable et devrait assurer la valorisation économique de ces pratiques tout en réprimant sévèrement les abus et en préservant le marché intérieur. Déjà six Etats membres, dont la France, se sont manifestés contre. Si d'aventure, ces orientations étaient confirmées début juillet, il nous faudra réagir avec vigueur et je sais gré à Isabelle Thomas d'avoir initié un accord avec la Galice sur ce sujet.

J'évoquerai plus rapidement le cinquième sujet sur la Politique Agricole Commune : nous allons sûrement l'aborder tout à l'heure. Constatons d'abord une rupture forte dans les propositions du Commissaire CIOLOS par rapport aux orientations antérieures de Mme FISHER BOEL : nous ne sommes plus dans le démantèlement de la PAC, dans l'uniformisation et dans l'unique orientation libérale et industrielle de l'agriculture européenne. Au contraire, la diversité agricole est considérée comme un atout. La PAC retrouve ses fondamentaux : contribuer à la sécurité alimentaire de l'Europe, stabiliser les marchés agricoles et garantir les fonctions non marchandes de l'agriculture (territoires, climat, environnement). Des avancées significatives apparaissent : la prise en compte de l'emploi dans la distribution des aides, le plafonnement, le soutien à une agriculture de qualité, la reconnaissance de territoires, un second pilier renforcé. Mais il reste encore un long chemin et beaucoup de risques : le premier sera budgétaire, dès la semaine prochaine ; si la PAC est considérée comme la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire européen, ce sera une véritable provocation surtout au moment où le Président de la République prend l'initiative juste par le G 20 de lutter contre la volatilité des prix agricoles et de mobiliser les investissements pour la sécurité alimentaire. Le second est politique et lié à la régulation : pour l'instant, les propositions ne sont pas satisfaisantes, en particulier pour notre région qui dépend plus du niveau des prix du marché que du niveau des aides. Le troisième est national : nous restons fermement attachés à la régionalisation des aides parce que les aides régionalisées tiendront davantage compte des spécificités des territoires, de la qualité de l'activité, plutôt que de la surface.

Chacun l'aura compris, tous ces sujets sont liés, l'agenda est très rapide et les conséquences sont majeures pour la Bretagne. Il nous faut être présents sur tous les débats et sur tous les fronts en même temps et P.KARLESKIND s'y emploie bien. Il faut le faire en mobilisant nos réseaux, la CRPM, les régions avec lesquelles nous avons des partenariats (je pense en particulier au Pays de Galles dont nous recevrons le Premier Ministre demain). Il faut le faire en portant nos interrogations auprès du gouvernement et de nos députés européens. C'est dans cet esprit que je vous propose de reprendre, dès la rentrée, l'initiative de la Conférence Régionale Européenne que nous avons initiée au cours du mandat précédent au moment où se décidaient les politiques de la période 2007-2017. Elle regrouperait l'ensemble des acteurs concernés par ces échéances et permettrait l'information mutuelle et

l'action commune sur des bases consensuelles qu'il ne sera pas difficile d'identifier.

C'est vrai, l'Europe est en crise. Le manque de solidarité est flagrant, C'est vrai qu'il est tentant, dans les périodes instables, de se replier sur soi, de fermer la porte en espérant que la tempête voudra bien se contenter de ne frapper que les voisins. C'est vrai qu'il est difficile de s'ouvrir aux autres quand les temps sont durs, mais c'est la seule voie possible : c'est bien de plus d'Europe dont nous avons besoin. La devise européenne nous montre la voie : « unis dans la diversité », on pourrait ajouter « unis dans l'adversité ». C'est toujours dans les crises que l'Europe s'est redéfinie un destin. Espérons que le débat qui s'ouvre la semaine prochaine en portera les prémices, en tout cas la Bretagne, région européenne, doit y prendre toute sa place.

Jean-Yves LE DRIAN